



Nations Unies

ICCD/COP(11)/7



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
30 juillet 2013  
Français  
Original: anglais

---

### Conférence des Parties

#### Onzième session

Windhoek (Namibie), 16-27 septembre 2013

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire

#### Programme et budget

Programme et budget de l'exercice biennal 2014-2015

### **Projet de programme de travail biennal chiffré pour le secrétariat, le Mécanisme mondial, le Comité chargé de mise en œuvre de la Convention et le Comité de la science et de la technologie (2014-2015)**

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

Le présent document expose le projet de programme de travail des divers organes créés au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, présentant l'orientation et les réalisations escomptées du secrétariat, du Mécanisme mondial, du Comité de la science et de la technologie et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention pour l'exercice biennal 2014-2015. Le présent document donne un aperçu des ressources humaines et financières nécessaires par domaine d'activité, qui sont définies en fonction des objectifs opérationnels du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie) présenté dans la décision 3/COP.8. Il doit être examiné en relation avec les documents relatifs au budget-programme (ICCD/COP(11)/6) et au plan de travail pluriannuel général relatif à la Convention (ICCD/CRIC(12)/2-ICCD/COP(11)/CST/9).

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-2	3
II. Considérations stratégiques relatives à l'exercice biennal 2014-2015.....	3-26	3
A. Le secrétariat .....	4-8	3
B. Mécanisme mondial.....	9-15	4
C. Comité de la science et de la technologie.....	16-20	6
D. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention .....	21-26	7
III. Ressources nécessaires.....	27-60	8
A. Aperçu des ressources nécessaires.....	30-37	9
B. Ressources nécessaires par objectif opérationnel .....	38-56	14
C. Scénarios budgétaires envisagés: croissance nominale nulle et croissance réelle nulle.....	57-60	25
IV. Programme de travail biennal intégré chiffré pour 2014-2015 .....		28
V. Conclusions et recommandations.....	61	31
<b>Annexes</b>		
I. Structure organisationnelle du secrétariat et du Mécanisme mondial .....		32
II. Hypothèses retenues et terminologie utilisée dans le budget.....		33

## I. Introduction

1. Par sa décision 3/COP.8, qui expose le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie), la Conférence des Parties a demandé au secrétariat, au Mécanisme mondial, au Comité de la science et de la technologie (CST) et au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) d'établir des plans de travail quadriennaux, qui sont actualisés à chaque session de la Conférence des Parties, et des programmes de travail biennaux chiffrés élaborés selon une démarche de gestion axée sur les résultats.

2. À sa dixième session, par sa décision 1/COP.10, la Conférence des Parties a prié le secrétariat d'intégrer les plans de travail des institutions et organes subsidiaires de la Convention pour 2014-2017 dans un plan de travail puriannuel général relatif à la Convention, pour examen par la Conférence des Parties à sa onzième session. Ce plan de travail général est présenté dans le document ICCD/CRIC(12)/2-ICCD/COP(11)/CST/9. Comme les programmes de travail biennaux chiffrés découlent directement du contenu du plan de travail, les programmes de travail pour la période 2014-2015 sont également intégrés dans le programme de travail biennal chiffré général relatif à la Convention, qui est présenté dans le présent document. Un aperçu du projet de budget de la Convention figure dans le document ICCD/COP(11)/6.

## II. Considérations stratégiques relatives à l'exercice biennal 2014-2015

3. Pour 2014-2017, le secrétariat et le Mécanisme mondial proposent un plan de travail et un budget-programme visant à favoriser la coopération mondiale face aux problèmes de la désertification, de la dégradation et de la sécheresse, renforcer la fonction normative des activités liées à la Convention dans le cadre de cette coopération, et créer un système efficace pour aider les pays touchés à mettre en œuvre la Convention.

### A. Le secrétariat

4. D'après la Stratégie, la bonne exécution du plan stratégique décennal exige un renforcement des fonctions essentielles du secrétariat de la Convention que sont la fourniture de services, les actions de sensibilisation, l'identification des questions à traiter et les activités de représentation – assorti d'un accroissement proportionnel des moyens et des ressources – le but étant d'aider les Parties, la Conférence des Parties et les organes subsidiaires de la Convention à assumer leurs rôles respectifs. Dans ce contexte, le secrétariat est appelé à jouer un rôle primordial dans la réalisation de l'objectif opérationnel 1 et l'obtention de certains des résultats correspondant aux objectifs opérationnels 2 et 3, ainsi qu'un rôle d'appui pour d'autres objectifs opérationnels. Les dispositions contenues dans la Stratégie ainsi que les décisions pertinentes adoptées au cours des récentes sessions de la Conférence des Parties ont orienté la formulation du programme de travail du secrétariat pour 2014-2015. Le secrétariat s'attachera à instaurer un processus fructueux et respecté, qui se prêtera à la définition de cibles pour atteindre les objectifs de la Stratégie et qui assurera un socle de connaissances solide pour la prise de décisions.

5. Entre autres missions déterminantes, le secrétariat devra défendre efficacement la mise en œuvre de la Convention et la prise en compte des questions de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, par exemple dans le Programme mondial pour

l'après-2015 et les objectifs de développement durable, notamment en invoquant les aspects économiques de la dégradation des terres et de la sécheresse.

6. L'accent est également mis sur l'appui offert au CST pour la diffusion de connaissances scientifiques pour guider la prise de décisions relatives à la mise en œuvre de la Convention moyennant la communication d'avis scientifique et la construction du Portail de partage des connaissances scientifiques, entre autres moyens. Le processus itératif visant à développer la surveillance de l'impact et les bases de références connexes se poursuivra, et les outils permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs opérationnels seront mis à jour pour le cycle de présentation de rapports de 2014.

7. Le secrétariat poursuivra sa collaboration active avec les organismes des Nations Unies et les secrétariats des Conventions dans l'objectif de promouvoir des approches et programmes qui peuvent aider de façon efficace les pays touchés à mettre en œuvre la Convention. Les unités de coordination régionale s'efforceront d'associer davantage les institutions et organismes régionaux et sous-régionaux aux activités liées à divers aspects de la mise en œuvre de la Convention. Elles continueront de donner leur soutien aux travaux des comités régionaux de coordination/exécutifs ainsi qu'à la révision des programmes d'action régionaux et sous-régionaux. En coopération avec le Mécanisme mondial, le secrétariat intensifiera son soutien à l'alignement des programmes d'action nationaux sur la Stratégie.

8. Afin de s'acquitter de ses tâches avec efficacité, le secrétariat construira activement des partenariats avec des programmes et institutions ayant une capacité avérée de contribuer à différents aspects de la Stratégie, et il perfectionnera ses outils de gestion des connaissances.

## **B. Mécanisme mondial**

9. Le programme de travail du Mécanisme mondial a été élaboré pour promouvoir les priorités du programme du Mécanisme mondial et maintenir la fourniture de services aux pays parties conformément au mandat et à l'identité du Mécanisme mondial. Les propositions reposaient sur la décision 6/COP.10 relative à la gouvernance du Mécanisme mondial, à l'obligation de rendre des comptes et à l'établissement des rapports.

10. Comme indiqué dans le plan de travail général pour la période allant de 2014 à 2017 (ICCD/CRIC(12)/2-ICCD/COP(11)/CST/9), le Mécanisme mondial axera son appui pour l'exercice biennal à venir sur les éléments ci-après:

- a) Accroître les possibilités de financement et d'investissement en faveur de la gestion durable des terres;
- b) Améliorer l'accès des pays parties au financement de la gestion durable des terres, aux mécanismes et instruments de financement, y compris aux sources de financement novatrices, traditionnelles, fondées sur le marché, du secteur public comme du secteur privé;
- c) Renforcer le développement de cadres d'investissement intégrés en tant qu'instrument essentiel permettant de faire en sorte que les besoins se traduisent par des priorités durables en matière d'investissements et de mobiliser à cet égard le soutien multipartite nécessaire; et
- d) Aider à créer des conditions propices au financement de la gestion durable des terres.

11. Le projet de budget du Mécanisme mondial est élaboré en vue de mettre en œuvre les priorités du programme comme exposées dans le plan de travail général de la Convention pour la période 2014-2017. La plupart des activités et l'essentiel du budget proposé pour le Mécanisme mondial sont axés sur l'objectif opérationnel 5, pour lequel le Mécanisme assume une responsabilité de premier plan conformément à la Stratégie. Il est envisagé que le Mécanisme mondial garde le même niveau de postes financés par le budget de base, complété par des postes financés à l'aide de contributions volontaires. Le Mécanisme mondial s'efforcera d'obtenir des contributions volontaires pour presque toutes ses opérations. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Mécanisme mondial a deux propositions de dons en attente pour un montant total de l'ordre de 5 millions d'euros. Pour les deux tiers environ des besoins extrabudgétaires restants, on s'efforcera de mobiliser des ressources. Les membres du personnel du Mécanisme mondial continueraient d'être affectés, chacun, à plus d'un domaine de travail de façon à couvrir toutes les priorités du programme. Le Mécanisme mondial continuera également d'appuyer les travaux des mécanismes de coordination régionale en affectant des ressources humaines aux unités de coordination régionale conformément à la décision 3/COP.9, selon laquelle le personnel du Mécanisme mondial «dans la limite des ressources disponibles» devrait être affecté au même endroit que le personnel du secrétariat de l'unité de coordination régionale. Jusqu'à présent, cela a pu se faire par l'intermédiaire de consultants, mais ce modèle se révèle compliqué quand il y a changement de lieu alors qu'une certaine continuité s'impose. Pour se conformer aux dispositions de la décision et résoudre ce problème, le présent projet de budget propose la création de quatre postes de fonctionnaire de la catégorie des administrateurs financés à l'aide de contributions volontaires pour soutenir la mise en œuvre des activités des programmes de travail des mécanismes de coordination régionale qui entrent dans le cadre du mandat du Mécanisme mondial. Le programme de travail du Mécanisme mondial comprend des modules de travaux spécialisés à l'appui des priorités établies des mécanismes de coordination régionale.

12. Le Groupe de la direction et de la gestion est chargé de la supervision directe et de la gestion de la mise en œuvre du programme de travail et du budget du Mécanisme mondial pour l'exercice biennal conformément aux principes d'une gestion axée sur les résultats et au plan de travail général de la Convention approuvé par la Conférence des Parties. L'appui au budget et à l'administration des ressources humaines est intégré dans le Groupe de la direction et de la gestion. L'accent sera mis sur le suivi et l'évaluation de toutes les activités du Mécanisme mondial et l'impact de ces activités. Ce groupe sera chargé par ailleurs de représenter le Mécanisme mondial à des réunions de haut niveau et de mobiliser des contributions volontaires pour les activités du Mécanisme mondial. Un régime administratif unique implique, et continuera d'impliquer, un certain ajustement au nouveau système dans l'exercice biennal à venir. Un budget de base consacré à la formation dans le domaine des procédures administratives Convention/Bureau des Nations Unies à Genève (ONUG) est envisagé, en particulier une fois que le Mécanisme mondial aura à nouveau accès à un système de gestion financière en ligne.

13. *Du côté de l'offre*, les efforts du Mécanisme mondial visant à mobiliser des ressources se traduiraient par l'élaboration d'outils et de méthodes pour l'évaluation des principales possibilités de mobiliser des fonds en vue de la mise en œuvre de la Convention et y associer les secteurs et entreprises pertinents. Lors de l'exercice biennal à venir, le Mécanisme mondial axera ses efforts sur l'identification de possibilités d'investissement dans la gestion des terres afin d'encourager des investissements publics et privés responsables dans des régions touchées par la dégradation des terres. L'intégration des problèmes relevant de la Convention dans l'économie verte pour le développement durable ainsi que dans le secteur financier et les entreprises sera réalisée au moyen notamment de l'évaluation de la valeur économique des terres et autres outils afin de justifier l'accroissement des investissements dans des activités liées à la gestion durable des terres.

En outre, le Mécanisme mondial continuera de recenser et rechercher des possibilités d'accroître les ressources financières appropriées pour la gestion durable des terres par le biais de questions sectorielles liées à la Convention telles que les changements climatiques, la biodiversité, la foresterie, l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'exploitation minière, l'accès aux marchés et le commerce, et le tourisme. L'analyse des flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention, y compris l'élaboration et l'amélioration des directives pour la présentation des rapports, des modèles, des indicateurs et des glossaires se rapportant aux objectifs stratégiques et opérationnels de la Stratégie concernant la mobilisation des ressources, reste une activité essentielle du Mécanisme mondial.

14. *Du côté de la demande*, les activités du Mécanisme mondial offriront aux pays Parties un appui technique et financier leur permettant de prendre des mesures appropriées à tous les niveaux en vue a) d'améliorer les conditions propices à un financement de la gestion durable des terres et b) de mobiliser un financement pour la promotion de la gestion durable des terres et la lutte contre la DDTS. Aux niveaux national et sous-régional, les activités du Mécanisme mondial auraient pour effet de: i) promouvoir des approches intégrées pour la mobilisation de ressources moyennant la formulation et la mise en œuvre de cadres d'investissement intégrés pour la gestion durable des terres, y compris les stratégies de financement intégrées qui s'y rapportent; ii) faciliter l'accès aux sources et investisseurs moyennant des projets et programmes de gestion durable des terres pouvant être financés; iii) favoriser les investissements en facilitant la prise en compte de la gestion durable des terres et les décisions en la matière; iv) recenser les sources de financement novatrices, y compris les investisseurs potentiels du secteur privé, et v) promouvoir le transfert de technologie par le biais d'une coopération Sud-Sud et Nord-Sud axée sur le financement des technologies et le rôle des pouvoirs locaux. Le Mécanisme mondial s'efforcera de renforcer son implication au niveau sous-régional, en particulier dans le cadre d'organismes et d'initiatives déjà en place au niveau sous-régional.

15. La gestion des communications, de l'information et des connaissances restera une pièce maîtresse des activités du Mécanisme mondial visant à informer les parties prenantes de la Convention et à donner aux pays Parties et groupes concernés la possibilité: i) d'obtenir des financements liés à la gestion durable des terres; ii) de mettre au point des outils visant à sensibiliser l'opinion publique, encourager le dialogue et échanger des données d'expérience; et iii) de diffuser des matériels d'information sur les bonnes pratiques et les obstacles au financement de la mise en œuvre de la Convention. Les informations pertinentes proviendront des programmes de fond et seront diffusées par le programme de communication du Mécanisme mondial en utilisant tous les canaux de communication, y compris les sites Web de la Convention, les plates-formes de médias sociaux et les publications, et en renforçant les partenariats en matière de communication. Le Mécanisme mondial continuera d'offrir des services en matière de gestion des connaissances et d'échange de connaissances à tous les pays parties, qu'il s'agisse de pays en développement, de pays développés ou de pays émergents, en concevant des outils et instruments qui facilitent l'échange de connaissances, améliorent l'accès aux bonnes pratiques et le suivi des informations sur les approches novatrices en matière de financement, en organisant des réunions pédagogiques Sud-Sud, des cours de formation et des voyages d'étude périodiques, tout en appuyant les initiatives en la matière des pays parties et de la Convention visant à utiliser les plates-formes interactives et les partenariats sur les possibilités de financement en vue de la mise en œuvre de la Convention.

### **C. Comité de la science et de la technologie**

16. La Stratégie confie au Comité de la science et de la technologie la responsabilité principale de la réalisation de l'objectif opérationnel 3, conformément auquel la Convention doit devenir une «autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances

scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse». Six résultats ont été indiqués pour cet objectif opérationnel: (résultat 3.1) suivi national et analyse de la vulnérabilité; (résultat 3.2) constitution d'une base de références à partir des données concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques; (résultat 3.3) amélioration de la connaissance des facteurs biophysiques et socioéconomiques; (résultat 3.4) amélioration de la connaissance des interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées; (résultat 3.5) mécanismes de partage des connaissances; (résultat 3.6) participation des réseaux et établissements scientifiques et technologiques au soutien à apporter pour la mise en œuvre de la Convention.

17. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le Comité de la science et de la technologie s'attachera essentiellement à améliorer l'interface entre les sciences et les politiques publiques en vue de développer l'utilisation des connaissances scientifiques à l'appui des décisions concernant la Convention. Il poursuivra par ailleurs ses travaux visant à affiner les indicateurs et à promouvoir des approches communes pour les bases de références utilisées pour le suivi et l'analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1 à 3 de la Stratégie. L'amélioration des instruments utilisés pour établir les rapports ainsi que la mise à l'essai des méthodes de suivi et d'évaluation fondées sur des indicateurs en vue de la constitution des bases de références nationales feront l'objet d'une attention particulière. On créera des partenariats avec des institutions, organisations et initiatives ayant des activités de suivi et d'évaluation de la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse de façon à améliorer l'accès aux documents d'orientation technique et aux sources de données disponibles. Un inventaire des évaluations mondiales et régionales de la dégradation des terres sera également réalisé, comme base pour l'élaboration d'un rapport d'évaluation globale.

18. La troisième Conférence scientifique de la Convention, qui doit avoir lieu en 2014 lors de la quatrième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie, examinera la contribution de la science et de la technologie, ainsi que des connaissances et pratiques traditionnelles, à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour réduire la pauvreté et assurer un développement durable.

19. Le Comité de la science et de la technologie poursuivra le développement du portail de partage des connaissances scientifiques en vue de la mise en œuvre d'un système avancé de diffusion de connaissances sur la désertification, auquel participent de nombreuses institutions en partenariat.

20. Le Comité de la science et de la technologie aura pour autres grandes activités l'analyse, en coopération avec le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, et l'élaboration de lignes directrices permettant aux Parties de valider les meilleures pratiques au niveau national en ce qui concerne: i) les technologies de gestion durable des terres, y compris l'adaptation; et ii) le suivi et l'évaluation de la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, ainsi que de la gestion durable des terres, l'examen des liens avec d'autres organes scientifiques ayant des activités liées à la DDTS; ainsi que la promotion de la constitution de réseaux scientifiques à l'appui de la mise en œuvre de la Convention.

#### **D. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention**

21. La Stratégie confère au CRIC «un rôle central dans l'examen de l'exécution du plan stratégique au travers d'un processus efficace de présentation de rapports, de même qu'en documentant et en diffusant les meilleures pratiques issues de l'expérience acquise dans l'application de la Convention, apportant ainsi une contribution qui recouvre tous les

objectifs opérationnels». Elle précise également que, de manière générale, il convient de renforcer le Comité pour améliorer les boucles de retour d'information et pouvoir ainsi mesurer les progrès accomplis et œuvrer à l'amélioration constante de l'exécution du plan stratégique; les fonctions du CRIC y sont définies comme suit:

- Définir et diffuser les meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre de la Convention
- Examiner l'exécution du plan stratégique
- Examiner les contributions des Parties à la mise en œuvre de la Convention
- Évaluer et contrôler son propre fonctionnement et sa propre efficacité.

22. Au cours du prochain exercice biennal, le CRIC concentrera ses travaux sur le processus de présentation et d'examen des rapports en 2014-2015, lequel comportera l'évaluation des résultats obtenus dans la mise en œuvre de la Stratégie au regard des cinq objectifs opérationnels. Dans le cadre de cette évaluation, il sera procédé à une analyse des tendances et de la réalisation des résultats escomptés au dernier stade de la mise en œuvre de la Stratégie, qui permettra aux Parties de décider des prochaines mesures à suivre après 2018. L'examen du processus d'alignement et de la mise en œuvre des programmes d'action dans le cadre de la Stratégie fera l'objet d'une attention particulière.

23. Une autre priorité du CRIC au cours de l'exercice biennal consistera à étudier la documentation et la diffusion des informations sur les meilleures pratiques, selon le calendrier qui sera adopté à la onzième Conférence des Parties pour l'examen des différents thèmes. À cet égard, le premier examen des meilleures pratiques relatives au financement et à la mobilisation des ressources devrait se dérouler lors de la treizième réunion du CRIC.

24. Le CRIC continuera d'apporter son appui au processus de présentation des rapports et d'examen et adaptera ses activités aux décisions pertinentes de la onzième Conférence des Parties sur les résultats de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie, pour ce qui est en particulier de l'examen des résultats et de l'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS).

25. Le CRIC renforcera sa coopération avec le Comité de la science et de la technologie, en accordant une attention particulière aux questions relatives à la gestion des connaissances ainsi que la compilation et la diffusion des meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre de la Convention. Le CRIC appliquera également toutes décisions prises par la onzième Conférence des Parties sur les moyens de rendre accessibles les informations soumises par les Parties et autres entités qui présentent un rapport et d'en avoir une bonne utilisation.

26. À la quatorzième session du CRIC, qui aura lieu en même temps que la Conférence des Parties, le CRIC se concentrera en particulier sur un examen des résultats des institutions et organes subsidiaires de la Convention et examinera le rapport du Fonds pour l'environnement mondial, y compris ses activités dans le cadre de la stratégie révisée pour le domaine d'activité «Dégradation des terres».

### **III. Ressources nécessaires**

27. Le programme de travail biennal général est structuré autour des cinq objectifs opérationnels définis dans la Stratégie. Pour chaque objectif opérationnel, un ensemble de réalisations escomptées a été défini, pour action par le secrétariat, le Mécanisme mondial, le CST et/ou le CRIC, en fonction de leurs mandat et responsabilités respectifs. Le programme de travail comporte une sixième section, intitulée «Gestion et services», qui renseigne sur les fonctions d'administration et de gestion attachées à la totalité ou à la plupart des objectifs opérationnels.



28. Pour faire suite à la décision 6/COP.10, aux termes de laquelle la Conférence des Parties a décidé que le Secrétaire exécutif assumerait la responsabilité d'ensemble de la gestion, y compris en coordonnant l'établissement de rapports à la Conférence des Parties concernant notamment les comptes, les résultats et les activités du Mécanisme mondial, le secrétariat et le Mécanisme mondial ont simplifié leurs objectifs et leurs approches de façon que leurs activités planifiées soient cohérentes et complémentaires. Cette approche axée sur «une seule Convention», qui se retrouve dans les documents présentant le plan de travail général, le programme de travail et le budget de la Convention, aidera le secrétariat et le Mécanisme mondial à gagner en efficacité s'agissant de la répartition du personnel et autres ressources tout en continuant d'améliorer les services rendus aux Parties.

29. Alors que le secrétariat et le Mécanisme mondial ont des résultats escomptés communs pour l'exercice biennal 2014-2015, dans le présent document les ressources nécessaires sont présentées en spécifiant la quantité et le type de ressources proposés pour chacun, ainsi que pour le CST ou le CRIC. Il s'agit par cette présentation de permettre aux Parties de comparer le budget proposé au budget précédent tout en rattachant les ressources nécessaires à un «cadre de résultats» plus intégré que les années précédentes.

## A. Aperçu des ressources nécessaires

30. Comme indiqué dans le projet de programme et budget (ICCD/COP(11)/6), le montant total estimatif des ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 44,7 millions d'euros<sup>1</sup>, ce qui permettrait au secrétariat, au Mécanisme mondial, au CST et au CRIC de mener à bien les activités fixées dans le programme de travail biennal général. Le secrétariat et le Mécanisme mondial, au moment de l'élaboration de leur programme et budget pour l'exercice biennal, se proposent d'améliorer le rapport coût-efficacité et de limiter autant que faire se peut l'augmentation du budget en prenant les mesures ci-après:

a) Recenser les domaines d'activité dans lesquels un renforcement de la coopération et une redistribution des tâches entre le secrétariat et le personnel du Mécanisme mondial peuvent élargir la portée ou la qualité des résultats ou économiser des ressources grâce à une amélioration de l'efficacité. Ces domaines sont actuellement les suivants:

i) Communication: Les activités de sensibilisation du secrétariat et du Mécanisme mondial seront coordonnées et mises en commun lorsque cela sera possible. Les supports de communication seront encore simplifiés: ceux du secrétariat viseront les questions de politique générale et ceux du Mécanisme mondial le financement;

ii) Suivi des mesures politiques et des activités de sensibilisation: Le secrétariat et le Mécanisme mondial continueront d'intervenir dans des domaines d'action et processus essentiels selon leur mandat respectif. En outre, ces deux institutions renforceront leur coopération en utilisant de façon plus efficace les compétences disponibles;

<sup>1</sup> Ce montant inclut les ressources nécessaires pour le Fonds d'affectation spéciale pour la participation aux sessions de la Conférence de la Convention de représentants des Parties admises à bénéficier d'une aide à cet effet et les contributions annuelles du gouvernement du pays hôte au Fonds d'affectation spéciale pour les activités liées à la Convention organisées par le secrétariat de la Convention («Fonds de Bonn»).

iii) Appui aux pays aux niveaux national et régional: Le secrétariat et le Mécanisme mondial intègrent leurs approches de façon à faciliter l'alignement des programmes d'action nationaux et la mise au point des cadres d'investissement intégrés (CII), selon une approche unique fondée sur une planification commune et un plus grand partage d'activités et d'informations. Les activités des unités de coordination régionale (UCR) seront prises en charge par le personnel du secrétariat et du Mécanisme mondial et ils auront des services communs;

iv) Gains d'efficacité par le biais du déplacement du Mécanisme mondial à Bonn: Si la Conférence des Parties décidait de déplacer le Mécanisme mondial à Bonn, une administration conjointe se traduirait par des économies. La gestion est un autre domaine où ce déplacement pourrait entraîner des gains en efficacité;

b) Exercer un contrôle strict sur l'affectation de ressources aux voyages. Le secrétariat et le Mécanisme mondial souhaitent continuer de réduire les ressources consacrées aux voyages en remplaçant, lorsque cela est possible, les missions par des vidéoconférences et autres installations du même genre, et en favorisant les modes de voyage les plus économiques;

c) Maintenir les effectifs au niveau actuel, sans aucune création ni aucun reclassement de poste. Le secrétariat et le Mécanisme mondial s'efforceront de faire face au manque de moyens en expertise et à toute charge de travail périodique excessive en ayant recours à du personnel temporaire et/ou à des consultants, ce qui permettra d'apporter à ces travaux un appui ciblé, limité dans le temps et à moindre coût. Dans le projet de budget, bien que cette approche fasse apparaître une augmentation des coûts estimatifs des services de consultants, cette augmentation est cependant bien inférieure aux dépenses de recrutement de nouveaux fonctionnaires;

d) Procéder à un partage de la charge de travail et des coûts au moyen de partenariats. Le secrétariat et le Mécanisme mondial continueront de favoriser ces partenariats avec des acteurs du secteur public comme du secteur privé afin de fournir des produits de qualité avec le minimum d'apports financiers provenant du budget de la Convention; et

e) Recenser les activités qui doivent être financées à l'aide de contributions volontaires. Un financement de base est proposé pour certains produits dont la fourniture en temps voulu exige des sources de financement bien établies, mais, dans bien d'autres cas, les activités dépendront de la possibilité d'obtenir des ressources extrabudgétaires.

31. Le projet de budget de base de la Convention s'élève à 17,1 millions d'euros, soit une augmentation de 4,9 % (6,2 % après ajustement de la réserve de trésorerie) par rapport à l'exercice biennal en cours, pour la mise en œuvre des programmes de travail du secrétariat, du Mécanisme mondial, du CST et du CRIC. Il est proposé en outre que des fonds extrabudgétaires fournissent des ressources supplémentaires indispensables à hauteur de 23,9 millions d'euros. Le tableau 1 présente un récapitulatif des ressources financières par objectif opérationnel pour l'exercice biennal 2014-2015 (à l'exclusion du Fonds pour la participation et du Fonds de Bonn).

Tableau 1  
**Aperçu du budget-programme de la Convention des Nations Unies sur la lutte  
contre la désertification pour l'exercice biennal 2014-2015**  
(En euros)

<i>Programmes</i>	<i>Budget de base</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>	<i>Total</i>
<b>I. Programmes</b>			
A. Plaidoyer, sensibilisation et éducation			
Secrétariat	1 527 400	1 037 600	<b>2 565 000</b>
Mécanisme mondial	555 000	908 850	<b>1 463 850</b>
<b>Sous-total A</b>	<b>2 082 400</b>	<b>1 946 450</b>	<b>4 028 850</b>
B. Cadre d'action			
Secrétariat	1 288 800	2 262 400	<b>3 551 200</b>
Mécanisme mondial	407 400	2 303 000	<b>2 710 400</b>
<b>Sous-total B</b>	<b>1 696 200</b>	<b>4 565 400</b>	<b>6 261 600</b>
C. Science, technologie et connaissances			
Secrétariat	2 454 600	2 820 700	<b>5 275 300</b>
CST	76 000	0	<b>76 000</b>
CRIC	76 000	0	<b>76 000</b>
<b>Sous-total C</b>	<b>2 606 600</b>	<b>2 820 700</b>	<b>5 427 300</b>
D. Renforcement des capacités	716 200	400 000	<b>1 116 200</b>
E. Financement et transfert de technologie			
Secrétariat	134 100	0	<b>134 100</b>
Mécanisme mondial	1 445 950	9 404 100	<b>10 850 050</b>
<b>Sous-total E</b>	<b>1 580 050</b>	<b>9 404 100</b>	<b>10 984 150</b>
<b>II. Appui à la gestion</b>			
F. Direction exécutive et administration			
Secrétariat	2 033 000	0	<b>2 033 000</b>
Mécanisme mondial	1 324 300	955 900	<b>2 280 200</b>
<b>Sous-total F</b>	<b>3 357 300</b>	<b>955 900</b>	<b>4 313 200</b>
G. Services de conférence	686 100	646 200	<b>1 332 300</b>
H. Services administratifs et financiers			
Secrétariat	2 323 875	400 000	<b>2 723 875</b>
Mécanisme mondial	135 000	0	<b>135 000</b>
<b>Sous-total H</b>	<b>2 458 875</b>	<b>400 000</b>	<b>2 858 875</b>
<b>Sous-total (A-H)</b>	<b>15 183 725</b>	<b>21 138 750</b>	<b>36 322 475</b>
<b>III. Dépenses d'appui aux programmes (13 %)</b>	1 973 884	2 748 038	<b>4 721 922</b>
<b>IV. Réserve de trésorerie</b>	(25 415)	0	<b>(25 415)</b>
<b>Total (I-IV)</b>	<b>17 132 194</b>	<b>23 886 788</b>	<b>41 018 982</b>

32. Une récapitulation du budget de base du secrétariat et du Mécanisme mondial par objet de dépense est présentée aux tableaux 2 et 3.

Tableau 2  
**Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification: budget de base par objet de dépense**  
 (En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2012-2013</i>	<i>Projet de budget 2014-2015</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	<i>Répartition en pourcentage</i>
Dépenses de personnel et autres dépenses afférentes au personnel	7 478 375	7 582 400	1,4	67,9
Consultants	596 000	755 996	26,8	6,8
Voyages autorisés	599 000	599 000	0,0	5,4
Formation	300 100	240 879	(19,7)	2,2
Dépenses de représentation	22 000	22 000	0,0	0,2
Frais généraux de fonctionnement	908 700	1 038 500	14,3	9,3
Fournitures et matériels	114 300	128 300	12,2	1,1
Frais d'administration communs (Complexe des Nations Unies à Bonn, Office des Nations Unies à Genève)	670 500	797 000	18,9	7,1
<b>Total</b>	<b>10 688 975</b>	<b>11 164 075</b>	<b>4,4</b>	<b>100</b>

Tableau 3  
**Mécanisme mondial de la Convention: budget de base par objet de dépense**  
 (En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2012-2013</i>	<i>Projet de budget 2014-2015</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	<i>Répartition en pourcentage</i>
Dépenses de personnel et autres dépenses afférentes au personnel	3 495 172	3 487 650	-0,2	90,2
Consultants	0	73 000	n.d.	1,9
Voyages autorisés	74 000	75 000	1,4	1,9
Frais généraux de fonctionnement	62 000	97 000	56,5	2,5
Frais d'administration communs (locaux communs/Office des Nations Unies à Genève)	0	135 000	n.d.	3,5
<b>Total</b>	<b>3 631 172</b>	<b>3 867 650</b>	<b>6,5</b>	<b>0</b>

33. Pour l'exercice 2014-2015, le secrétariat et le Mécanisme mondial ne proposent aucune création ni aucun reclassement de poste dans la mesure où certaines activités relevant du programme de travail seront exécutées en faisant appel à des consultants extérieurs. La hausse de 1,4 % au titre du secrétariat est attribuée à l'augmentation des traitements du personnel et autres prestations, tandis que la légère diminution au titre du Mécanisme mondial découle d'une analyse du coût standard en personnel à Rome, Italie. Les hausses enregistrées au titre des rubriques Frais généraux de fonctionnement et Fournitures et matériels reflètent la hausse des coûts de la logistique pour les réunions, les coûts d'imprimerie et autres services contractuels, y compris les coûts afférents aux fournitures de bureau et autres matériels.

34. L'augmentation proposée au titre des frais d'administration communs est attribuée à l'augmentation de la part des frais du secrétariat au Complexe des Nations Unies à Bonn et à l'Office des Nations Unies à Genève. Des crédits ont été prévus au titre du budget du Mécanisme mondial pour les frais communs afférents aux bureaux du Mécanisme mondial au Fonds international de développement agricole à Rome, Italie. Toutefois il convient de noter que la majeure partie des frais d'administration du Mécanisme mondial continueront à être financés au titre du budget de base du Mécanisme mondial au moyen d'un prélèvement de 8 % sur les dépenses d'appui au programme.

35. Le secrétariat et le Mécanisme mondial s'efforcent de limiter pour le prochain exercice biennal le budget Voyages, qui reflète une hausse de 1,4 % par rapport à l'exercice biennal en cours au titre du Mécanisme mondial.

36. Les tableaux 4 et 5 présentent respectivement la répartition des postes par objectif opérationnel pour le secrétariat et pour le Mécanisme mondial pour l'exercice biennal 2014-2015.

Tableau 4

**Secrétariat de la Convention: répartition des postes permanents par objectif opérationnel pour l'exercice biennal 2014-2015**

	<i>OO1</i>	<i>OO2</i>	<i>OO3</i>	<i>OO4</i>	<i>OO5</i>	<i>OO6a</i>	<i>OO6b</i>	<i>OO6c</i>	<i>Total</i>
SSG	0	0	0	0	0	1	0	0	1
D-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D-1	0	0	0	0	0	1	0	0	1
P-5	1	1	2	1	0	1	1	0	7
P-4	1	2	3	1	0	0	0	0	7
P-3	2	0	1	0	0	1	0	0	4
P-2	0	0	1	0	0	0	0	0	1
<b>Sous-total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>21</b>
<b>SG</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>31</b>

Abréviations: OO = Objectif opérationnel, SSG = Sous-Secrétaire général, D = Directeur. P = Professionnel (catégorie des administrateurs), G = Services généraux.

Tableau 5

**Mécanisme mondial de la Convention: répartition des postes permanents par objectif opérationnel pour l'exercice biennal 2014-2015**

	<i>OO1</i>	<i>OO2</i>	<i>OO3</i>	<i>OO4</i>	<i>OO5</i>	<i>OO6a</i>	<i>OO6b</i>	<i>OO6c</i>	<i>Total</i>
SSG	0	0	0	0	0	0	0	0	0
D-2	0	0	0	0	0	1	0	0	1
D-1	0	0	0	0	0	1	0	0	1
P-5	0	1	0	0	1	0	0	0	2
P-4	0	0	0	0	3	0	0	0	3
P-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P-2	2	0	0	0	0	0	0	0	2
<b>Sous-total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>

	OO1	OO2	OO3	OO4	OO5	OO6a	OO6b	OO6c	Total
<b>SG</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

Abréviations: OO = Objectif opérationnel, SSG = Sous-Secrétaire général, D = Directeur.  
P = Professionnel (catégorie des administrateurs), G = Services généraux.

37. Les tableaux 6 et 7 présentent le projet de budget de base pour les réunions des bureaux du CST et du CRIC, en indiquant au titre des ressources financières le même montant que pour l'exercice biennal en cours.

Tableau 6

**Comité de la science et de la technologie: budget de base par objet de dépense**

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2012-2013</i>	<i>Projet de budget 2014-2015</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	<i>Répartition en pourcentage</i>
Voyages	68 400	68 400	0,0	90,0
Dispositions logistiques	7 600	7 600	0,0	10,0
<b>Total</b>	<b>76 000</b>	<b>76 000</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 7

**Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention: budget de base par objet de dépense**

(En euros)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Budget approuvé 2012-2013</i>	<i>Projet de budget 2014-2015</i>	<i>Écart en pourcentage</i>	<i>Répartition en pourcentage</i>
Voyages	68 400	68 400	0,0	90,0
Dispositions logistiques	7 600	7 600	0,0	10,0
<b>Total</b>	<b>76 000</b>	<b>76 000</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>

**B. Ressources nécessaires par objectif opérationnel****1. Objectif opérationnel 1**

38. Durant l'exercice biennal 2012-2013, la mise en œuvre de la stratégie globale de communication du secrétariat de la Convention a entraîné une augmentation nette du nombre de visiteurs du site Web de la Convention, de partenaires de projets en matière de communication et de personnes assistant aux manifestations d'information. La sensibilisation à la Convention a entraîné au niveau mondial une reconnaissance de plus en plus grande de l'importance des problèmes liés à la DDTS, un exemple notable étant l'attention portée à la dégradation des terres dans les résultats de la Conférence Rio+20<sup>2</sup>.

39. Ces prochaines années, le secrétariat poursuivra la mise en œuvre de la stratégie globale de communication, dans l'objectif de faire de la Convention un outil de gouvernance indispensable pour traiter des problèmes à caractère environnemental, social et

<sup>2</sup> Pour de plus amples renseignements, consulter le document ICCD/CRIC(12)/3.

économique et d'obtenir des retombées mondiales. Les activités porteront sur les points suivants:

- a) Sensibilisation ciblée par le biais de réunions et de production de supports à l'appui de l'intégration des résultats de la Conférence Rio+20 en matière de DDTS dans le programme de développement et les objectifs de développement durable postérieurs à 2015;
- b) Envoi de messages et d'informations ciblés, sur la base des résultats du processus de présentation des rapports au titre de la Convention et de la deuxième Conférence scientifique de la Convention, entre autres sources;
- c) Constitution de partenariats pour multiplier les effets des relations publiques, y compris la coopération avec les secrétariats des autres conventions de Rio, le groupe interinstitutions de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification, le Département de l'information de l'Organisation des Nations Unies, des sociétés de médias et des organisations de la société civile, entre autres;
- d) Permettre aux médias de mieux appréhender l'importance de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que de la gestion durable des terres; et
- e) Renforcer les capacités internes en matière d'activités de sensibilisation afin de répondre à des demandes diverses.

40. La stratégie globale de communication sera modifiée de façon à prendre en compte les résultats de la Conférence Rio+20. Le concept de la Journée des terres de la Convention sera réorienté en fonction de cibles spécifiques. Le site Web de la Convention et les outils des réseaux sociaux seront étoffés de façon à élargir les activités de communication. Les manifestations phares en cours, telles que la Journée mondiale de la lutte contre la désertification, les programmes de communication publique (la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification, le prix «Terre pour la vie» («Land for Life»), les ambassadeurs des zones arides, les défenseurs des terres arides (Drylands Champions)), et les produits d'information (la lettre d'information UNCCD News, les publications UNCCD Alert et LandScan et des fiches d'information thématiques) seront renforcés. Des mesures seront prises pour accroître la couverture médiatique au moyen d'une diffusion systématique d'informations, d'un appui à la formation des journalistes sur les problèmes liés à la DDTS, du développement de partenariats et du renforcement des capacités internes. Des outils d'éducation axés sur la DDTS seront améliorés en partenariat avec les organisations et institutions pertinentes. Les unités de coordination régionale soutiendront la mise en œuvre de la stratégie globale de communication en aidant les pays touchés à promouvoir la mise en œuvre de la Convention, en approchant des partenaires de communication potentiels dans la région et en rassemblant des informations sur les succès obtenus aux niveaux national et régional à des fins de promotion.

41. Des activités de plaidoyer de haut niveau, appuyées par les supports de communication, souligneront l'importance des résultats de la Conférence Rio+20. En 2014, le secrétariat contribuera à des échanges sur le programme de développement et les objectifs de développement durable postérieurs à 2015, dans l'objectif de mieux faire prendre conscience de l'importance des problèmes de DDTS dans ce contexte. Pour mieux faire connaître la Convention, le secrétariat aura recours à d'autres activités, notamment le Forum politique de haut niveau de l'ONU<sup>3</sup>, la Conférence sur les petits États insulaires en

<sup>3</sup> Un résultat de la Conférence Rio+20 a été la décision de créer un forum politique intergouvernemental de haut niveau sur le développement durable. Ce forum procédera, sous les auspices du Conseil économique et social et à compter de 2016, à des bilans réguliers de suite donnée aux engagements pris et objectifs adoptés en matière de développement durable et de leur mise en

développement et le suivi des conférences sur les petits États en développement sans littoral. Les UCR feront mieux connaître la Convention dans le cadre de grandes manifestations et activités régionales et sous-régionales.

42. Pour ce qui est de l'appui aux organisations de la société civile, le secrétariat maintiendra des contacts avec lesdites organisations sur les questions relevant de la Convention. Des outils en ligne seront élaborés afin de faciliter la constitution de réseaux d'organisations de la société civile. Le secrétariat appuiera également la participation des organisations de la société civile à des sessions de la Convention, ainsi que le fonctionnement du jury de sélection de représentants de ces organisations. Aux niveaux régional et sous-régional, les unités de coordination régionales faciliteront la diffusion d'informations intéressant les organisations de la société civile et encourageront la participation des organisations à des activités liées à la mise en œuvre de la Convention.

43. Le Mécanisme mondial facilitera la mise en œuvre de l'objectif opérationnel essentiellement par le biais de ses activités de communication utilisant les éléments obtenus dans le cadre des programmes de fond. Des ressources de base seront utilisées pour renforcer la présence en ligne et dans les médias sociaux du Mécanisme mondial, étoffer les partenariats en matière de communication avec d'autres organisations participant à la mise en œuvre de la Convention et produire des publications, des fiches d'information thématiques, des images infographiques et autres supports imprimés de haute qualité sur le financement de la gestion durable des terres, y compris la préparation technique des rapports pour présentation et distribution aux sessions du CRIC et de la Conférence des Parties. En outre, des ressources de base du Mécanisme mondial seront affectées aux aspects pertinents du suivi de la Conférence Rio+20, tels que le Comité d'experts chargé d'élaborer une stratégie de financement du développement durable. Des contributions volontaires permettront au Mécanisme mondial d'améliorer la couverture médiatique de la Convention à tous les niveaux et de créer des supports de communication spéciaux pour les organisations de la société civile, le secteur privé ainsi que les partenaires du développement et les donateurs. Des sites Web spécifiques sur le financement de la gestion durable des terres et les meilleures pratiques en matière de mobilisation des ressources cibleront divers acteurs, y compris des organisations de la société civile. Le tableau 8 offre un aperçu des ressources nécessaires concernant l'objectif opérationnel 1.

Tableau 8

**Aperçu des ressources nécessaires concernant l'objectif opérationnel 1**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Budget de base</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total (euro)</i>
	<i>Dépenses en personnel<sup>a</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses en personnel<sup>b</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	
1 a) Mieux faire comprendre l'importance de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour remédier à de nombreux problèmes mondiaux							
Secrétariat	895 740	179 500	1 075 240	87 520	743 800	831 320	1 906 560
1 b) Mieux faire connaître les possibilités de financement, ainsi que les méthodes et outils de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse							

<sup>a</sup> œuvre, y compris ceux ayant trait aux moyens de concrétisation, dans le cadre du programme de développement de l'après-2015.



<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Budget de base</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total (euro)</i>
	<i>Dépenses en personnel<sup>a</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses en personnel<sup>b</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	
Mécanisme mondial	181 220	22 000	203 220	158 850	740 000	898 850	1 102 070
1 c) Large reconnaissance des travaux de la Convention comme normes de référence dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse							
Secrétariat	102 240	42 000	144 240	87 520	30 000	117 520	261 760
Mécanisme mondial	175 890	0	175 890	0	0	0	175 890
1 d) Facilitation des contributions de la société civile aux réunions et activités de la Convention							
Secrétariat	269 920	38 000	307 920	43 760	45 000	88 760	396 680
Mécanisme mondial	175 890	0	175 890	0	10 000	10 000	185 890

<sup>a</sup> Nombre et classe des postes permanents: 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 3 G, dont 6 pour le secrétariat et 3 pour le Mécanisme mondial.

<sup>b</sup> Nombre et classe des postes financés par des ressources extrabudgétaires: 1 P-3 pour le secrétariat.

## 2. Objectif opérationnel 2

44. En ce qui concerne l'objectif opérationnel 2, les conclusions des rapports nationaux présentés en 2012 ont montré qu'il fallait soutenir davantage la mise en œuvre au niveau national, en particulier en poursuivant les travaux visant à aligner les programmes d'action nationaux (PAN) sur la Stratégie. Ces rapports ont également appelé à intensifier l'aide visant à faciliter le mécanisme synergique dans les pays parties touchés. Au vu de ces conclusions, le secrétariat contribue à la réalisation de l'objectif opérationnel 2 essentiellement selon les trois axes suivants:

a) *Aide aux pays touchés en matière d'alignement des programmes d'action nationaux.* En liaison avec le Mécanisme mondial et en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, les ateliers sur l'alignement des programmes d'action nationaux se poursuivront en prêtant une attention particulière au partage des informations et au renforcement des capacités. Les activités se rapportant à l'alignement des programmes d'action nationaux et à la mise en place de cadres d'investissement intégrés (CII) fusionneront, s'il y a lieu, dans l'objectif d'apporter un soutien commun au secrétariat et au Mécanisme mondial allant de l'aide à l'amélioration de l'instrument de politique nationale, à savoir le programme d'action national, à la mise en place du cadre d'investissement intégré et aux mesures connexes visant à obtenir des ressources et à mettre en œuvre le programme d'action national. Le secrétariat poursuivra sa collaboration avec des organismes et des programmes du système des Nations Unies, en particulier dans le contexte du Rapport sur les zones arides dans le monde et son plan d'action, qui présentent une approche du développement des terres arides au niveau du système des Nations Unies, dans l'objectif d'encourager des liens entre la mise en œuvre de la Convention et les politiques et programmes de ces organisations et programmes. Pour le suivi de la Réunion de haut niveau sur les politiques nationales en matière de sécheresse tenue en 2013, le secrétariat poursuivra sa coopération avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour l'aide à la préparation de la lutte contre la sécheresse au niveau national. Les nouvelles initiatives et activités concernant les terres et les sols, par exemple le Partenariat mondial sur les sols et

la Semaine mondiale des sols constituent un autre domaine d'intérêt fondamental pour le secrétariat. La coopération avec l'Union internationale pour la conservation de la nature restera importante;

b) *Appui à la coordination et la coopération au niveau régional.* Les unités de coordination régionales, appuyées par le secrétariat et le Mécanisme mondial, continueront d'aider les pays, au titre de chaque annexe de la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional, à élaborer ou actualiser les programmes d'action sous-régionaux/régionaux, de façon à assurer que ces programmes d'action soient alignés sur la Stratégie et reflètent les priorités régionales. Le Mécanisme mondial contribuera par ailleurs à l'élaboration de CII au niveau sous-régional/régional. Les unités de coordination régionales offriront également un appui aux comités exécutifs/de coordination régionaux et organiseront des réunions régionales de préparation aux sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. Elles favoriseront l'échange d'informations et d'expérience à l'intérieur de chaque région, notamment en élaborant les pages régionales sur le site Web de la Convention. Lors de l'exercice biennal à venir, les unités de coordination régionales auront pour autre domaine d'intervention le renforcement de la coopération et des partenariats avec des organisations sous-régionales et régionales, des organisations de la société civile et autres acteurs essentiels de la Convention, ainsi qu'avec leurs institutions hôtes et les pays hôtes;

c) *Aider à mieux faire comprendre les liens entre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et d'autres problèmes mondiaux.* Le secrétariat contribuera à la prise en compte des problèmes relevant de la Convention dans le suivi de la décision prise par la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique en 2012 d'encourager la reconstitution des écosystèmes; et dans les négociations relatives à la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts, ainsi que dans les négociations concernant l'agriculture dans le contexte de la Convention-cadre des Nations-Unis sur les changements climatiques. Le secrétariat participera à des réunions et activités très importantes sur les terres, les sols, l'eau, les forêts et la sécurité alimentaire, et continuera de contribuer à certains réseaux et initiatives axés sur le thème «genre et environnement». Le suivi des résultats de la Conférence Rio+20 sera un thème transversal.

45. Le Mécanisme mondial consacrera des ressources de base à l'offre d'un soutien technique au financement de la gestion durable des terres en vue du processus d'alignement des programmes d'action nationaux de façon à atteindre les objectifs fixés par la stratégie pour 2014, y compris la mise en œuvre synergique des Conventions de Rio et la prise en compte du financement de la gestion durable des terres dans les instances, les mécanismes et les organisations mondiaux pertinents, par exemple pour des questions nouvelles telles que la sécurité alimentaire, l'énergie, le changement climatique et les forêts. Une contribution de fond à la réflexion d'ensemble de la Convention sur les questions de financement et d'investissement de la gestion durable des terres relèverait également de cet objectif opérationnel. Des contributions volontaires seront consacrées à l'appui au fonctionnement des mécanismes de coordination régionaux par l'intermédiaire notamment de l'unité de coordination régionale, s'agissant d'un appui aux programmes d'action sous-régionaux et régionaux en ce qui concerne les financements et investissements, ainsi qu'à des initiatives, manifestations et ateliers régionaux sur des questions de financement et d'investissement se rapportant à la gestion durable des terres. Le tableau 9 donne un aperçu des ressources nécessaires concernant l'objectif opérationnel 2.

Tableau 9

**Aperçu des ressources nécessaires concernant l'objectif opérationnel 2**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Budget de base</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total (euro)</i>
	<i>Dépenses en personnel<sup>a</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses en personnel<sup>b</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	
2 a) Efficacité accrue des services d'appui fournis aux pays aux fins de l'alignement et de l'intégration de leurs programmes d'action nationaux							
Secrétariat	127 800	129 000	256 800	88 100	854 000	<b>942 100</b>	<b>1 198 900</b>
Mécanisme mondial	0	71 000	71 000	253 100	475 000	<b>728 100</b>	<b>799 100</b>
2 b) Efficacité de la coopération et de la coordination régionales dans la mise en œuvre de la Convention							
Secrétariat	127 800	103 000	230 800	88 100	300 000	<b>388 100</b>	<b>618 900</b>
Mécanisme mondial	84 100	0	84 100	333 600	565 000	<b>898 600</b>	<b>982 700</b>
2 c) Intensification de l'aide reçue des principaux programmes et organisations de coopération multilatérale par les pays touchés pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse							
Secrétariat	215 822	8 000	223 822	54 622	203 000	<b>257 622</b>	<b>481 444</b>
Mécanisme mondial	84 100	0	84 100	79 200	125 000	<b>204 200</b>	<b>288 300</b>
2 d) Meilleure compréhension des interactions entre la mise en œuvre de la Convention et le traitement des questions de sécurité alimentaire, de pénurie des ressources en eau et de sécheresse, de foresterie et d'égalité entre les sexes							
Secrétariat	320 252	62 000	382 252	81 052	493 000	<b>574 052</b>	<b>956 304</b>
Mécanisme mondial	84 100	0	84 100	119 300	230 000	<b>349 300</b>	<b>433 400</b>
2 e) Amélioration des synergies entre la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et l'atténuation des changements climatiques et/ou la préservation de la biodiversité							
Secrétariat	160 126	35 000	195 126	40 526	60 000	<b>100 526</b>	<b>295 652</b>
Mécanisme mondial	84 100	0	84 100	52 800	70 000	<b>122 800</b>	<b>206 900</b>

<sup>a</sup> Nombre et classe des postes permanents: 2 P-5, 2 P-4, 1 G, dont 4 pour le secrétariat et 1 pour le Mécanisme mondial.

<sup>b</sup> Nombre et classe des postes financés par des ressources extrabudgétaires: 2 P-2 pour le secrétariat.

**3. Objectif opérationnel 3**

46. Lors de l'exercice biennal 2014-2015, le CST appuyé par le secrétariat, continuera à affiner les indicateurs d'impact en ce qui concerne les objectifs stratégiques 1 à 3, sur la base des leçons tirées de la première surveillance de l'impact et, sur décision prise par la

Conférence des Parties à sa onzième session, les recommandations du Groupe consultatif spécial d'experts techniques sur l'affinement des indicateurs d'impact. Il est prévu de procéder à une mise à jour des outils pour l'établissement des rapports et au téléchargement des données manquantes, ainsi qu'à une analyse de la méthode de surveillance et d'évaluation des bases de référence nationales. Un inventaire des évaluations aux niveaux mondial et régional concernant le suivi de l'impact de la Convention sera réalisé pour servir de base à l'élaboration d'un bilan mondial. Les mesures visant à affiner la surveillance de l'impact viseront à aider les Parties à fournir les informations nécessaires, à assurer la comparabilité des données reçues et appuyer la prise en compte des objectifs fonciers convenus au niveau mondial dans le système d'établissement des rapports. Les partenariats avec des organismes et institutions menant des travaux d'évaluation en rapport avec la surveillance de l'impact de la Convention auront une importance fondamentale pour une approche de la surveillance efficace et à moindre coût. Ces partenariats doivent impliquer des approches novatrices et une coopération avec des entreprises du secteur privé.

47. Un autre objectif essentiel du Comité de la science et de la technologie pour les années à venir est l'amélioration des liens entre informations scientifiques et prise de décisions politiques concernant la Convention. Le Comité de la science et de la technologie, appuyé par le secrétariat, assurera le suivi de la décision prise par la Conférence des Parties à sa onzième session concernant la fourniture de conseils scientifiques qui peuvent faire suite aux recommandations du Groupe de travail spécial chargé d'étudier plus avant les options envisageables pour fournir des conseils scientifiques portant sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. D'autres activités importantes viseront à améliorer l'interface information, scientifique, prise de décisions politiques, notamment l'organisation de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention, le développement du Portail de partage des connaissances scientifiques et la participation accrue de la communauté scientifique aux activités liées à la Convention. Le secrétariat améliorera par ailleurs le fichier d'experts et les bases de données relatives aux correspondants pour la science et la technologie et autres contacts scientifiques essentiels.

48. La treizième session du Comité en 2014 sera axée essentiellement sur l'examen des progrès accomplis pour la réalisation des objectifs opérationnels. À cette fin, les modèles et les lignes directrices pour l'établissement des rapports seront mis à jour conformément aux directives issues de la onzième Conférence des Parties et le Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) sera renforcé. En coopération avec des organisations régionales et sous-régionales, le secrétariat apportera aux pays touchés et autres entités concernées une aide pour l'établissement de leurs rapports. Par ailleurs, le secrétariat analysera les rapports reçus et les résumera, pour examen par le CRIC.

49. Le Comité ne se limitera pas à l'examen des informations présentées dans les rapports mais, avec l'appui du secrétariat, il examinera la compilation et la diffusion des meilleures pratiques relatives à la gestion durable des terres ainsi qu'au financement et à la mobilisation des ressources. Le secrétariat propose d'améliorer l'accès aux données au moyen d'un réseau mondial de données et d'une plate-forme de partage d'informations en ligne visant à diffuser les meilleures pratiques liées à la gestion durable des terres, sur la base d'une décision de la onzième Conférence des Parties examinant l'utilisation des bases de données recommandées sur les meilleures pratiques. Le tableau 10 donne un aperçu des ressources nécessaires concernant l'objectif opérationnel 3.

Tableau 10  
Aperçu des ressources nécessaires concernant l'objectif opérationnel 3

Réalizations escomptées	Budget de base			Ressources extrabudgétaires			Total (euro)
	Dépenses en personnel <sup>a</sup>	Autres dépenses	Total	Dépenses en personnel <sup>b</sup>	Autres dépenses	Total	
3 a) Les Parties mènent des études d'impact au titre de la Convention, en s'attachant plus particulièrement aux progrès réalisés dans la réalisation des objectifs stratégiques 1 à 4							
Secrétariat	310 500	14 000	324 500	0	80 000	<b>80 000</b>	<b>310 500</b>
3 b) Des bases de référence nationales et mondiales sont mises en place pour évaluer le degré de réalisation des objectifs stratégiques 1 à 3							
Secrétariat	118 950	12 000	130 950	0	348 000	<b>348 000</b>	<b>478 950</b>
3 c) Les Parties décident des mesures à prendre pour réaliser les objectifs opérationnels 1 à 4 en se fondant sur des données actualisées relatives aux succès remportés et aux obstacles rencontrés par les pays touchés et par d'autres parties prenantes de la Convention							
Secrétariat	408 850	146 000	554 850	285 600	291 500	<b>577 100</b>	<b>1 131 950</b>
3 d) Les Parties sont satisfaites des méthodes et outils de communication d'informations au moyen de la présentation de rapports au titre de la Convention							
Secrétariat	140 525	0	140 525	0	0	<b>0</b>	<b>140 525</b>
3 e) Le CST fait avancer les connaissances sur l'impact de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, sur la réduction de la pauvreté et le développement durable, en insistant sur la contribution de la science, de la technologie et des connaissances et pratiques traditionnelles							
Secrétariat	109 800	38 600	148 400	0	790 000	<b>790 000</b>	<b>938 400</b>
3 f) Le CST tire parti des travaux d'organisations scientifiques et d'organes de coopération en rapport avec la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse							
Secrétariat	164 700	6 000	170 700	0	60 000	<b>60 000</b>	<b>230 700</b>
3 g) Les Parties fondent leurs décisions concernant la Convention sur des connaissances scientifiques							
Secrétariat	311 100	155 000	466 100	88 100	520 000	<b>608 100</b>	<b>1 074 200</b>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Budget de base</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total (euro)</i>
	<i>Dépenses en personnel<sup>a</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses en personnel<sup>b</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	
3 h) Les Parties ont recours aux meilleures pratiques pour favoriser la mise en œuvre de la Convention							
Secrétariat	140 525	24 000	164 525	0	80 000	<b>80 000</b>	<b>244 525</b>
3 i) Amélioration des dispositions visant à faire appel à la science et aux institutions							
Secrétariat	459 550	46 500	506 050	197 500	80 000	<b>277 500</b>	<b>783 550</b>

<sup>a</sup> Nombre et classe des postes permanents: 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 G pour le secrétariat.

<sup>b</sup> Nombre et classe des postes financés par des ressources extrabudgétaires: 1 P-3, 2 P-2 pour le secrétariat.

#### 4. Objectif opérationnel 4

50. La plupart des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention sont menées dans le cadre de processus spécifiques, comme l'appui à l'alignement des programmes d'action, l'établissement de rapports nationaux et l'élaboration de cadres d'investissement intégrés, qui relèvent des objectifs opérationnels 2, 3 et 5. Au titre de l'objectif opérationnel 4, le secrétariat a lancé la plate-forme pour le renforcement des capacités de la Convention (Capacity Building Marketplace) qui permet, à travers des services en ligne, de faire se rencontrer l'offre et la demande de capacités, actuelles et nouvelles, aux fins de la mise en œuvre de la Convention. Les utilisateurs peuvent partager idées et données d'expérience, étendre leurs connaissances et leurs compétences, et influencer directement sur le développement de la plate-forme. Celle-ci propose des ressources et des possibilités de formation en vue du renforcement des capacités, des modules d'apprentissage en ligne, un calendrier d'activités liées au renforcement des capacités dans le cadre de la Convention, une bibliothèque avec un index de recherche des documents, rapports et autres éléments, et des forums et discussions en ligne. La plate-forme sera perfectionnée en 2014-2015 et devrait alors aider les pays à répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités qu'ils auront eux-mêmes identifiés dans le cadre de l'auto-évaluation. Le tableau 11 donne un aperçu des ressources nécessaires concernant l'objectif opérationnel 4.

Tableau 11

#### Aperçu des ressources nécessaires concernant l'objectif opérationnel 4

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Budget de base</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total (euro)</i>
	<i>Dépenses en personnel<sup>a</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses en personnel<sup>b</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	
4 a) Amélioration des possibilités d'un renforcement ciblé des capacités dans le cadre de la Convention							
Secrétariat	696 200	20 000	716 200	0	400 000	<b>400 000</b>	<b>1 116 200</b>

<sup>a</sup> Nombre et classe des postes permanents: 1 P-5, 1 P-4, 1 G pour le secrétariat.

<sup>b</sup> Nombre et classe des postes financés par des ressources extrabudgétaires: 0.

## 5. Objectif opérationnel 5

51. Au titre de l'objectif opérationnel 5, le secrétariat et le Mécanisme mondial, par le biais des réalisations escomptées proposées et des indicateurs de performances connexes, aideront les pays parties et autres parties prenantes de la Convention à améliorer la mise en œuvre de la Stratégie et à faciliter la mise en place nécessaire de conditions propices à la mobilisation des ressources financières, techniques et humaines pour la gestion durable des terres. Le secrétariat et le Mécanisme mondial redoubleront leurs efforts visant à collecter des éléments d'information et à mener des activités qui encourageraient et favoriseraient les investissements nécessaires pour répondre aux besoins des Parties et assurer le déroulement des activités liées à la Convention.

52. Le Mécanisme mondial exercera une responsabilité de premier plan dans la réalisation de cet objectif et, en coopération avec le secrétariat, il aidera les pays parties et autres parties prenantes de la Convention à cet égard. De vastes ressources financières seront consacrées à l'appui à des activités liées au cadre d'investissement intégré au niveau des pays, en se tournant de plus en plus vers la coopération Sud-Sud entre sous-régions, notamment, en collaborant avec les autorités locales et en facilitant la mobilisation de sources de financement novatrices, y compris le secteur privé.

53. Le budget de base proposé au titre de l'objectif opérationnel 5 permettra au Mécanisme mondial d'assurer ses fonctions normatives et d'offrir un appui technique pour toutes les réalisations escomptées, en particulier la réalisation escomptée 5.a sur l'évaluation des flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention, qui inclut le processus d'établissement de rapports sur les flux financiers par le biais du Système PRAIS.

54. Pour ce qui est des contributions volontaires, elles permettront en outre au Mécanisme mondial d'apporter un appui aux activités nationales, sous-régionales et régionales ciblées sur la mobilisation de ressources en vue de la mise en œuvre de la Convention. Le tableau 12 donne un aperçu des ressources nécessaires concernant l'objectif opérationnel 5.

Tableau 12

### Aperçu des ressources nécessaires concernant l'objectif opérationnel 5

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Budget de base</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total (euro)</i>
	<i>Dépenses en personnel<sup>a</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses en personnel<sup>b</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	
5 a) Les décisions des Parties destinées à améliorer l'efficacité des ressources financières reposent sur des renseignements actualisés relatifs aux succès obtenus et aux difficultés rencontrées par les pays touchés et autres parties prenantes à la Convention							
Secrétariat	0	0	0	0	0	0	0
Mécanisme mondial	252 773	0	252 773	174 000	240 000	414 000	666 773
5 b) Les pays parties touchés utilisent de plus en plus souvent une approche intégrée pour mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre de la Convention au niveau national							
Secrétariat	0	0	0	0	0	0	0

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Budget de base</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total (euro)</i>
	<i>Dépenses en personnel<sup>a</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses en personnel<sup>b</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	
Mécanisme mondial	252 773	78 000	330 773	236 200	1 114 700	<b>1 350 900</b>	<b>1 681 673</b>
5 c) Efficacité de la contribution de plates-formes/coalitions de coopération multipartites et Sud-Sud au financement de la mise en œuvre de la Convention							
Secrétariat	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>
Mécanisme mondial	166 481	15 000	181 481	190 700	1 855 000	<b>2 045 700</b>	<b>2 227 181</b>
5 d) Amélioration des données factuelles à l'appui des décisions en matière d'investissement dans des activités contribuant à la mise en œuvre de la Convention							
Secrétariat	134 100	0	134 100	0	0	<b>0</b>	<b>134 100</b>
Mécanisme mondial	166 481	15 000	181 481	137 400	845 000	<b>982 400</b>	<b>1 163 881</b>
5 e) Renforcement de l'aide apportée par les pays développés et les donateurs multilatéraux pour traiter des questions de DDTS et assurer la mise en œuvre de la Convention							
Secrétariat	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>
Mécanisme mondial	166 481	0	166 481	111 000	625 000	<b>736 000</b>	<b>902 481</b>
5 f) Participation de plus en plus grande du secteur privé et de sources/mécanismes de financement novateurs au financement de la gestion durable des terres							
Secrétariat	0	0	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>
Mécanisme mondial	166 481	0	166 481	203 400	3 473 500	<b>3 676 900</b>	<b>3 843 381</b>
5 g) Amélioration de l'accès des pays touchés aux techniques de gestion durable des terres							
Mécanisme mondial	166 481	0	166 481	58 200	140 000	<b>198 200</b>	<b>364 681</b>

<sup>a</sup> Nombre et classe des postes permanents: 1 P-5, 3 P-4, 2 G, dont 1 pour le secrétariat et 5 pour le Mécanisme mondial.

<sup>b</sup> Nombre et classe des postes financés par des ressources extrabudgétaires: 0.

## 6. Gestion et services

55. Les fonctions de gestion et de services du secrétariat et du Mécanisme mondial comportent trois grands domaines d'activité, à savoir la direction exécutive et gestion, les services de conférence et les services administratifs et financiers.

56. Le secrétariat s'efforce avec le Mécanisme mondial d'organiser les activités liées à la Convention au niveau intergouvernemental de manière à ce que les Parties s'appuient sur des informations de grande qualité pour prendre leurs décisions, que les travaux servent à la réalisation d'objectifs clairs et concrets et qu'il y ait un lien entre la Convention et les



mutations et les tendances au niveau mondial. Les travaux du secrétariat et du Mécanisme mondial sont pleinement conformes aux décisions de la Conférence des Parties. Leur responsabilisation sera encore renforcée du fait de l'application de la méthode de gestion axée sur les résultats, qui établit un lien entre toutes les ressources et les réalisations décidées par la Conférence des Parties, assurant une gestion sérieuse et transparente, une surveillance et une évaluation, et la présentation de rapports. L'organisation des sessions de la Convention et autres réunions de la Convention respecte les normes de l'ONU et favorise des échanges productifs. Les ressources financières et humaines de la Convention sont administrées avec efficacité. Le tableau 13 donne un aperçu des ressources nécessaires concernant la gestion et les services.

Tableau 13

**Aperçu des ressources nécessaires concernant la gestion et les services**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Budget de base</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total (euro)</i>
	<i>Dépenses en personnel<sup>a</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses en personnel<sup>b</sup></i>	<i>Autres dépenses</i>	<i>Total</i>	
Direction exécutive et gestion du secrétariat	1 668 100	364 900	2 033 000	0	0	0	2 033 000
Groupe de la direction et de la gestion du Mécanisme mondial	1 280 300	44 000	1 324 300	385 900	570 000	955 900	2 280 200
Services de conférence	440 600	245 500	686 100	176 200	470 000	646 200	440 600
Services administratifs et financiers							
Secrétariat	259 200	2 064 675	2 323 875	0	400 000	400 000	2 723 875
Mécanisme mondial	0	135 000	135 000	0	0	0	135 000
<b>Total pour le sous-programme</b>							

<sup>a</sup> Nombre et classe des postes permanents: 1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 1 P-3, 7 G, dont 9 pour le secrétariat et 5 pour le Mécanisme mondial.

### C. Scénarios budgétaires envisagés: croissance nominale nulle et croissance réelle nulle

57. Par sa décision 10/COP.10, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'établir un budget-programme et des programmes de travail axés sur les résultats pour l'exercice biennal 2014-2015, conformément à la décision 1/COP.10 sur les plans de travail, y compris des scénarios budgétaires reposant sur une croissance nominale nulle et sur une croissance réelle nulle. Le programme de travail chiffré exposé dans le présent document correspond à une croissance de 4,9 % avant ajustement de la réserve de trésorerie, par rapport au budget approuvé pour 2012-2013, et il représente la meilleure estimation du secrétariat quant aux ressources dont ont besoin le secrétariat, le Mécanisme mondial, le Comité de la science et de la technologie et le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention pour appliquer le programme de travail au cours du prochain exercice biennal.

58. Selon le profil actuel de l'inflation, un scénario de croissance nulle se traduirait par une augmentation de 2 % par rapport au budget approuvé pour 2012-2013, ce qui correspondrait à environ 422 135 euros de moins que le budget proposé pour la Convention dans les précédentes sections du présent document. Une grande partie des réductions nécessaires pour arriver au scénario de croissance réelle nulle pourrait être obtenue en transférant le Mécanisme mondial à Bonn, ce qui réduirait les coûts administratifs du

Mécanisme mondial et permettrait en conséquence de financer un membre du personnel administratif du Mécanisme mondial au titre des dépenses d'appui aux programmes sans affecter la mise en œuvre du programme. En plus de ces réductions, le scénario de la croissance réelle nulle impliquerait des réductions dans les domaines dans lesquels des augmentations sont prévues ou qui ont de fortes chances de bénéficier de contributions volontaires.

59. Dans le scénario de croissance nominale nulle, le budget sera exactement le même que celui approuvé pour 2012-2013, même si, selon le profil actuel de l'inflation qui est estimée à 2 % par rapport au budget approuvé pour 2012-2013, ce scénario se traduirait dans la pratique par une diminution des ressources disponibles. Une croissance nominale nulle entraînerait une réduction d'environ 711 758 euros du budget proposé. Il s'ensuivrait qu'en plus des réductions associées au scénario de la croissance réelle nulle, le secrétariat et le Mécanisme mondial devraient supprimer du budget de base des ressources affectées à certaines activités qui ne sont pas susceptibles d'obtenir des contributions volontaires, ce qui dans la pratique signifierait que ces activités ne pourraient être menées à bien lors du prochain exercice biennal. En ce qui concerne d'autres activités, le niveau prévu serait considérablement revu à la baisse ou dépendrait des contributions volontaires. Le volume et la prévisibilité des services des unités de coordination régionales seraient particulièrement touchés.

60. Le tableau 14 présente la liste d'activités et les réductions budgétaires qui seraient entreprises pour des scénarios de croissance réelle nulle et de croissance nominale nulle.

Tableau 14

**Scénario de croissance réelle nulle et scénario de croissance nominale nulle au titre du budget de base pour l'exercice biennal 2014-2015**

(En euros)

<i>Programmes</i>	<i>Croissance réelle nulle</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>
Plaidoyer, sensibilisation et éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des services de consultants qui seraient nécessaires si le Mécanisme mondial devait rester basé à Rome (40 000)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relations avec les médias et vulgarisation, et le concours de photos de la Convention (45 000)</li> <li>Activités régionales de sensibilisation et de communication (UCR) (30 000)</li> <li>Représentation dans des réunions régionales et sous-régionales (UCR) (30 000)</li> </ul>
Cadre d'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à l'alignement des programmes d'action nationaux (unités de coordination régionales) (50 000)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui à la coordination régionale en Afrique (UCR) (20 000)</li> <li>Appui à l'alignement des programmes d'action nationaux (UCR) (50 000)</li> </ul>

<i>Programmes</i>	<i>Croissance réelle nulle</i>	<i>Croissance nominale nulle</i>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'alignement des programmes d'action nationaux (Mécanisme mondial) (20 000)</li> </ul>
Science, technologie et connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre de la décision de la onzième Conférence des Parties concernant les avis scientifiques (40 000)</li> <li>• Préparation de la troisième Conférence scientifique (32 600)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise au point du fichier d'experts indépendants (35 000)</li> <li>• Travaux du CRIC sur les meilleures pratiques (20 000)</li> <li>• Travaux du Comité de la science et de la technologie sur les connaissances traditionnelles (9 443)</li> <li>• Appui à la prochaine série de rapports relatifs aux objectifs opérationnels (30 000)</li> </ul>
Renforcement des capacités		
Financement et transfert de technologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à l'élaboration/mise en œuvre du cadre d'investissement intégré (Mécanisme mondial) (52 335)</li> </ul>	
Direction exécutive et administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement d'un membre du personnel des services généraux du Mécanisme mondial au titre des dépenses d'appui aux programmes (148 800)</li> <li>• Réduction des frais de voyage entre Bonn et Rome si le Mécanisme mondial est transféré à Bonn (8 500)</li> </ul>	
Services de conférence		
Services administratifs et financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des dépenses communes si le Mécanisme mondial est transféré à Bonn (41 400)</li> <li>• Réduction des frais de voyage entre Bonn et Rome si le Mécanisme mondial est transféré à Bonn (8 500)</li> </ul>	
<b>Réduction totale</b>	<b>(422 135)</b>	<b>(289 443)</b>

#### IV. Programme de travail biennal intégré chiffré pour 2014-2015

Résultats	Secrétariat			Mécanisme mondial			Total
	Budget de base	Ressources XB	Total	Budget de base	Ressources XB	Total	
1 a) Mieux faire comprendre l'importance de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour remédier à de nombreux problèmes mondiaux	1 075 240	831 320	<b>1 906 560</b>	0	0	<b>0</b>	<b>1 906 560</b>
1 b) Mieux faire connaître les possibilités de financement, ainsi que les méthodes et outils de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse	0	0	<b>0</b>	203 220	898 850	<b>1 102 070</b>	<b>1 102 070</b>
1 c) Large reconnaissance des travaux de la Convention comme normes de référence dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse	144 240	117 520	<b>261 760</b>	175 890	0	<b>175 890</b>	<b>437 650</b>
1 d) Facilitation des contributions de la société civile aux réunions et activités de la Convention	307 920	88 760	<b>396 680</b>	175 890	10 000	<b>185 890</b>	<b>582 570</b>
2 a) Efficacité accrue des services d'appui fournis aux pays aux fins de l'alignement et de l'intégration de leurs programmes d'action nationaux	256 800	942 100	<b>1 198 900</b>	71 000	728 100	<b>799 100</b>	<b>1 998 000</b>
2 b) Efficacité de la coopération et de la coordination régionales dans la mise en œuvre de la Convention	230 800	388 100	<b>618 900</b>	84 100	898 600	<b>982 700</b>	<b>1 601 600</b>
2 c) Intensification de l'aide reçue des principaux programmes et organisations de coopération multilatérale par les pays parties touchés pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse	223 822	257 622	<b>481 444</b>	84 100	204 200	<b>288 300</b>	<b>769 744</b>
2 d) Meilleure compréhension des interactions entre la mise en œuvre de la Convention et le traitement des questions de sécurité alimentaire, de pénurie des ressources en eau et de sécheresse, de foresterie et d'égalité entre les sexes	382 252	574 052	<b>956 304</b>	84 100	349 300	<b>433 400</b>	<b>1 389 704</b>
2 e) Amélioration des synergies entre la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et l'atténuation des changements climatiques et/ou la préservation de la biodiversité	195 126	100 526	<b>295 652</b>	84 100	122 800	<b>206 900</b>	<b>502 552</b>
3 a) Les Parties mènent des études d'impact au titre de la Convention, en s'attachant plus particulièrement aux progrès réalisés dans la réalisation des objectifs stratégiques 1 à 4	324 500	80 000	<b>404 500</b>	0	0	<b>0</b>	<b>404 500</b>
3 b) Des bases de référence nationales et mondiales sont mises en place pour évaluer le degré de réalisation des objectifs stratégiques 1 à 3	130 950	348 000	<b>478 950</b>	0	0	<b>0</b>	<b>478 950</b>

<i>Résultats</i>	<i>Secrétariat</i>			<i>Mécanisme mondial</i>			<i>Total</i>
	<i>Budget de base</i>	<i>Ressources XB</i>	<i>Total</i>	<i>Budget de base</i>	<i>Ressources XB</i>	<i>Total</i>	
3 c) Les Parties décident des mesures à prendre pour réaliser les objectifs opérationnels 1 à 4 en se fondant sur des données actualisées relatives aux succès remportés et aux obstacles rencontrés par les pays touchés et par d'autres parties prenantes de la Convention	554 850	577 100	<b>1 131 950</b>	0	0	<b>0</b>	<b>1 131 950</b>
3 d) Les Parties sont satisfaites des méthodes et outils de communication d'informations au moyen de la présentation de rapports au titre de la Convention	140 525	0	<b>140 525</b>	0	0	<b>0</b>	<b>140 525</b>
3 e) Le CST fait avancer les connaissances sur l'impact de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sur la réduction de la pauvreté et le développement durable, en insistant sur la contribution de la science, de la technologie et des connaissances et pratiques traditionnelles	148 400	790 000	<b>938 400</b>	0	0	<b>0</b>	<b>938 400</b>
3 f) Le CST tire parti des travaux d'organisations scientifiques et d'organes de coopération en rapport avec la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse	170 700	60 000	<b>230 700</b>	0	0	<b>0</b>	<b>230 700</b>
3 g) Les Parties fondent leurs décisions concernant la Convention sur des connaissances scientifiques	466 100	608 100	<b>1 074 200</b>	0	0	<b>0</b>	<b>1 074 200</b>
3 h) Les Parties ont recours aux meilleures pratiques pour favoriser la mise en œuvre de la Convention	164 525	80 000	<b>244 525</b>	0	0	<b>0</b>	<b>244 525</b>
3 i) Amélioration des dispositions visant à faire appel à la science et aux institutions	506 050	277 500	<b>783 550</b>	0	0	<b>0</b>	<b>783 550</b>
4 a) Amélioration des possibilités d'un renforcement ciblé des capacités dans le cadre de la Convention	716 200	400 000	<b>1 116 200</b>	0	0	<b>0</b>	<b>1 116 200</b>
5 a) Les décisions des Parties destinées à améliorer l'efficacité des ressources financières reposent sur des renseignements actualisés relatifs aux succès obtenus et aux difficultés rencontrées par les pays parties touchés et autres parties prenantes à la Convention	0	0	<b>0</b>	252 773	414 000	<b>666 773</b>	<b>666 773</b>
5 b) Les pays parties touchés utilisent de plus en plus souvent une approche intégrée pour mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre de la Convention au niveau national	0	0	<b>0</b>	330 773	1 350 900	<b>1 681 673</b>	<b>1 681 673</b>
5 c) Efficacité de la contribution des plates-formes/coalitions de coopération multipartites et Sud-Sud au financement de la mise en œuvre de la Convention	0	0	<b>0</b>	181 481	2 045 700	<b>2 227 181</b>	<b>2 227 181</b>

<i>Résultats</i>	<i>Secrétariat</i>			<i>Mécanisme mondial</i>			<i>Total</i>
	<i>Budget de base</i>	<i>Ressources XB</i>	<i>Total</i>	<i>Budget de base</i>	<i>Ressources XB</i>	<i>Total</i>	
5 d) Amélioration des données factuelles à l'appui des décisions en matière d'investissement dans des activités contribuant à la mise en œuvre de la Convention	134 100	0	<b>134 100</b>	181 481	982 400	<b>1 163 881</b>	<b>1 297 981</b>
5 e) Renforcement de l'aide apportée par les pays développés et les donateurs multilatéraux pour traiter des questions de DDTS et assurer la mise en œuvre de la Convention	0	0	<b>0</b>	166 481	736 000	<b>902 481</b>	<b>902 481</b>
5 f) Participation de plus en plus grande du secteur privé et de sources/mécanismes de financement novateurs au financement de la gestion durable des terres	0	0	<b>0</b>	166 481	3 676 900	<b>3 843 381</b>	<b>3 843 381</b>
5 g) Amélioration de l'accès des pays touchés aux techniques de gestion durable des terres	0	0	<b>0</b>	166 481	198 200	<b>364 681</b>	<b>364 681</b>
Direction exécutive et gestion du secrétariat	2 033 000	0	<b>2 033 000</b>	1 324 300	955 900	<b>2 280 200</b>	<b>4 313 200</b>
Groupe de la direction et de la gestion/Mécanisme mondial	686 100	646 200	<b>1 332 300</b>	0	0	<b>0</b>	<b>1 332 300</b>
Services de conférence	2 323 875	400 000	<b>2 723 875</b>	135 000	0	<b>135 000</b>	<b>2 858 875</b>
Administration et services financiers	2 033 000	0	<b>2 033 000</b>	1 324 300	955 900	<b>2 280 200</b>	<b>4 313 200</b>
<b>Total</b>	<b>11 316 075</b>	<b>7 566 900</b>	<b>18 882 975</b>	<b>3 867 650</b>	<b>13 571 850</b>	<b>17 439 500</b>	<b>36 322 475</b>

<sup>a</sup> À l'exclusion des connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques.

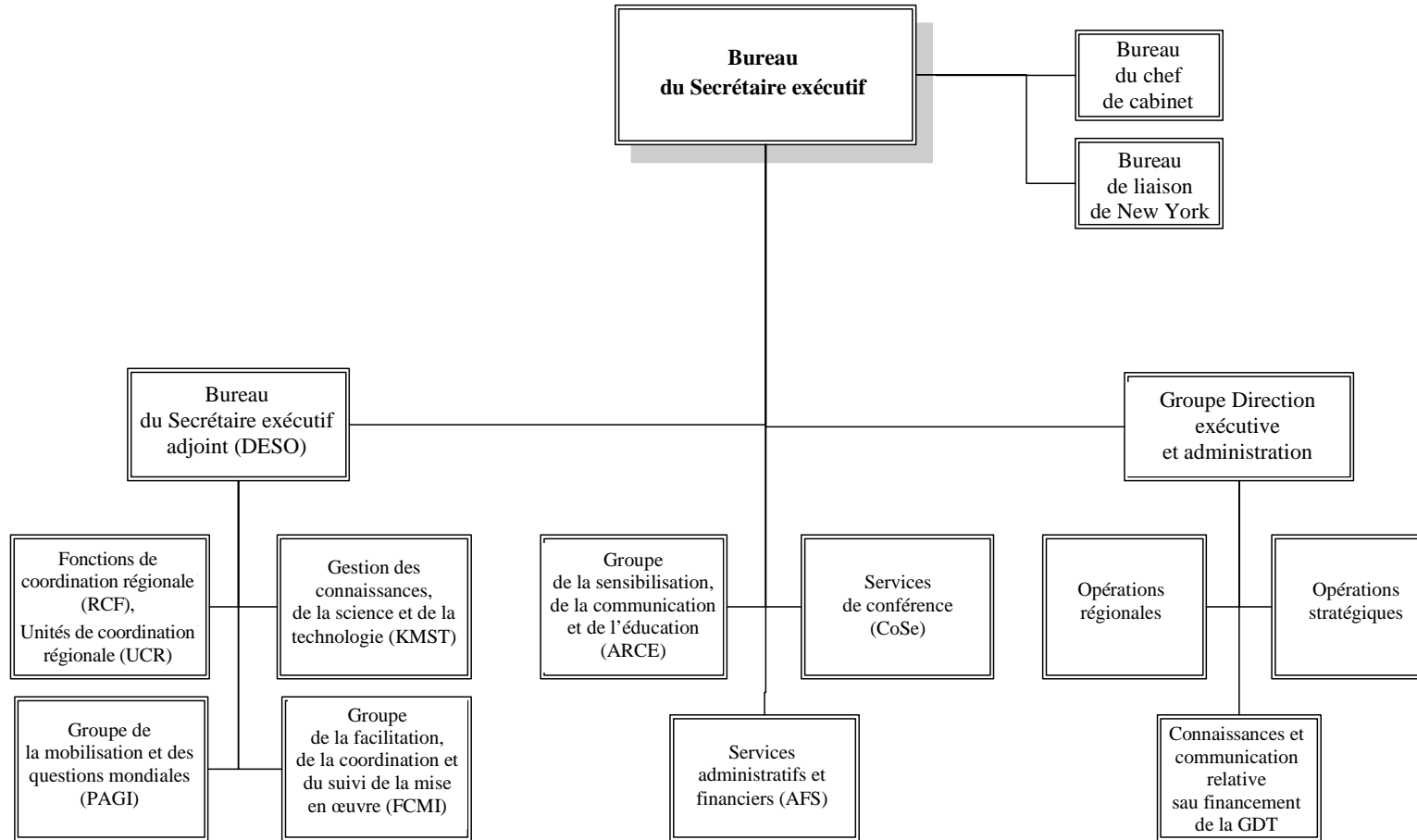
*Abréviation:* XB = Extrabudgétaires.

## V. Conclusions et recommandations

61. Les Parties souhaiteront peut-être étudier le programme de travail général de la Convention qui a été proposé pour 2014-2015 et, à partir de là, se prononcer sur le budget pour 2014-2015, compte tenu des demandes spécifiques et des tâches destinées au secrétariat, au Mécanisme mondial, au CST et au CRIC qui pourraient découler d'autres décisions prises par la Conférence des Parties à sa onzième session.

## Annexe I

## Structure organisationnelle du secrétariat et du Mécanisme mondial





## Annexe II

### Hypothèses retenues et terminologie utilisée dans le budget

#### I. Dépenses de personnel

1. Traitements et dépenses communes de personnel: Les coûts salariaux standard retenus pour calculer les dépenses de personnel dans le projet de budget du secrétariat sont basés sur le barème des traitements de l'ONU pour 2012 et sur la moyenne de l'indemnité de poste et du taux de change<sup>4</sup> à Bonn et à Rome au cours des dix-huit derniers mois de l'exercice biennal 2012-2013. Il est tenu compte dans les coûts standard des subventions d'éducation et d'au moins un congé dans les foyers par exercice biennal pour les administrateurs. Les tableaux 1 et 2 indiquent les coûts standard appliqués dans le projet de budget du secrétariat et du Mécanisme mondial.

Tableau 1

#### Coûts salariaux standard pour Bonn, Allemagne

(En euros)

	2012	2013	2014	2015
SSG	201 200	203 700	205 300	207 900
D-2	166 200	169 200	169 600	172 700
D-1	159 100	161 700	162 300	165 000
P-5	149 100	151 300	152 100	154 400
P-4	124 200	126 300	126 700	128 900
P-3	106 200	108 200	108 400	110 400
P-2	85 500	87 200	87 200	89 000
G	65 100	66 300	66 400	67 700

Tableau 2

#### Coûts salariaux standard pour Rome, Italie

(En euros)

	2014	2015
D-2	186 200	189 600
D-1	175 500	182 600
P-5	166 900	169 500
P-4	140 750	143 500
P-3	118 700	121 000
P-2	92 900	99 200
G	73 700	75 100

<sup>4</sup> 1,00 dollar É.-U. = 0,773 euro.

## II. Autres dépenses

2. Services de consultants: Le montant prévu correspond aux contrats à passer avec des institutions et des particuliers pour des services qui nécessitent des compétences spécialisées dont le secrétariat ne dispose pas. Les coûts ont été estimés en fonction des besoins effectifs et des dépenses engagées à ce titre dans le passé.

3. Experts et groupes d'experts: Le montant prévu comprend les frais de voyage, les frais liés à la participation aux réunions des organes constitués et les frais liés aux examens. Les coûts sont estimés en fonction des besoins effectifs et des dépenses engagées à ce titre dans le passé.

4. Frais généraux de fonctionnement: Ces dépenses représentent les frais de location et d'entretien des locaux et du matériel, les frais de communication, les frais d'expédition et les frais liés à d'autres services contractuels, y compris l'appui logistique pour les réunions.

## III. Réserve de trésorerie

5. Conformément aux *Règles de gestion financière de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention*<sup>5</sup>, une réserve de trésorerie est maintenue à un niveau représentant 8,3 % des dépenses projetées pour une année. L'ajustement de la réserve de trésorerie proposé pour l'exercice biennal 2014-2015 représente une réduction de la réserve globale afin qu'elle soit conforme aux chiffres indiqués plus haut.

---

<sup>5</sup> Décision 2/COP.1.